

Les plateformes de livraison (Uber Eats, Deliveroo, Stuart...) ont annoncé, en grandes pompes, qu'elles feraient cesser les livraisons entre 14h et 18h dans les départements en alerte rouge.

Avec cette mesure cosmétique qui fait fi de la pénibilité du travail à la tâche, les plateformes proposent à la signature des organisations syndicales, aujourd'hui vendredi 10 juillet, un accord prétendant augmenter le « *revenu minimum garanti* » des livreurs et livreuses, en oubliant de préciser que ce revenu ne prend pas en compte les temps d'attente !

L'augmentation affichée n'est qu'un tour de passe-passe financier qui ne garantira pas l'augmentation de leurs rémunérations réelles.

Pour sortir les livreurs et livreuses de la précarité sociale et environnementale, seul le paiement de l'ensemble du temps travaillé et un revenu de remplacement lorsque les conditions météorologiques ne sont plus réunies permettront d'assurer le respect de leurs droits !

La Fédération CGT des transports appelle les organisations syndicales à s'opposer à la signature de cet accord qui ne fera qu'entériner le statut précaire des livreurs et leur mise en concurrence par le paiement à la tâche.

La Fédération CGT des transports appelle les livreurs et livreuses à s'organiser et à faire remonter toutes les situations extrêmes liées aux fortes chaleurs afin que le gouvernement puisse prendre ses responsabilités et encadrer la profession.

La transcription de la directive européenne « travailleurs de plateformes » sera l'occasion de créer et d'assurer le respect de nouveaux droits pour les livreurs et les livreuses !

Montreuil, le 10 juillet 2026